

Fibre optique :
faites un choix d'avenir
pour votre entreprise

UN RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE POUR VOUS CONNECTER À LA FIBRE

Votre collectivité a financé la construction d'un réseau d'initiative publique (RIP) pour permettre au territoire de **disposer d'une infrastructure fibre optique ouverte à tous les opérateurs télécoms** du marché.

Avec l'évolution des services et des possibilités offertes par internet et les télécommunications, disposer d'infrastructures fiables, évolutives et performantes devient un **facteur indispensable d'attractivité**, de **compétitivité** et de **développement** pour **votre entreprise**.

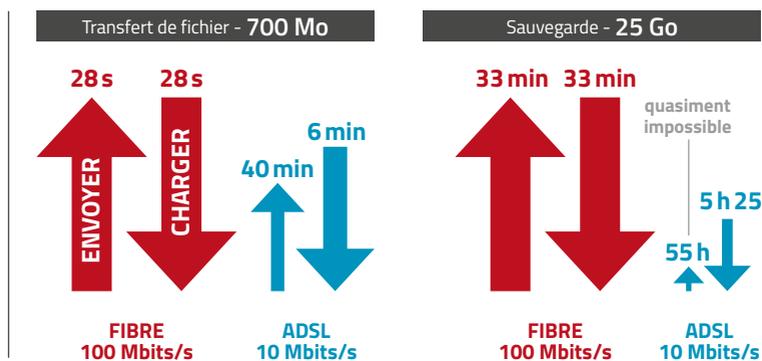
Vous donner les moyens d'accéder au très haut débit, c'est vous permettre de **développer vos usages numériques**, et ainsi d'optimiser vos coûts et de gagner en souplesse comme en réactivité.

Votre collectivité a confié à Axione la mise en œuvre de ce RIP sur votre territoire. La mission d'Axione, via ses filiales locales, est de **concevoir, d'exploiter et de commercialiser les services du RIP** auprès de l'ensemble des opérateurs télécoms.

POURQUOI PASSER À LA FIBRE ?

À la différence des technologies xDSL*, comme le SDSL ou l'ADSL, basées sur un réseau cuivre vieillissant imposant de fortes contraintes (débit limité, non garanti et instable), la fibre optique permet la transmission de données numériques de façon quasi instantanée, fiable et évolutive. C'est aujourd'hui **la technologie de télécommunication la plus performante**.

LA FIBRE,
100 FOIS
+ RAPIDE



*xDSL : regroupe l'ensemble des technologies DSL (ADSL, VDSL, SDSL...) qui utilisent le réseau en cuivre du téléphone pour transmettre des données. Le réseau cuivre va progressivement disparaître au profit du réseau fibre optique.

LA FIBRE OPTIQUE, DES PERFORMANCES UNIQUES

LA FIBRE OPTIQUE ENTREPRISE

Les offres fibre grand public (FTTH) sont partagées entre des dizaines, voire des centaines d'utilisateurs, et ne proposent aucune garantie de disponibilité pour des services entreprise. Les offres fibre entreprise (FTTO) proposent en revanche **une fibre dédiée au raccordement de vos locaux**, ce qui vous permet de disposer de **débits garantis** et d'**engagements de qualité de service** (garantie de temps de rétablissement, disponibilité de service maximale,...).

LES 7 ATOUTS DE LA FIBRE ENTREPRISE

Pérennité : infrastructure prévue pour remplacer définitivement le réseau cuivre dans les prochaines années.

Évolutivité : vous avez besoin d'un débit plus puissant ? Avec la fibre optique entreprise, c'est possible sans changer d'infrastructure.

Fiabilité : insensible aux interférences, sans variation de débit et sans contrainte liée à la distance.

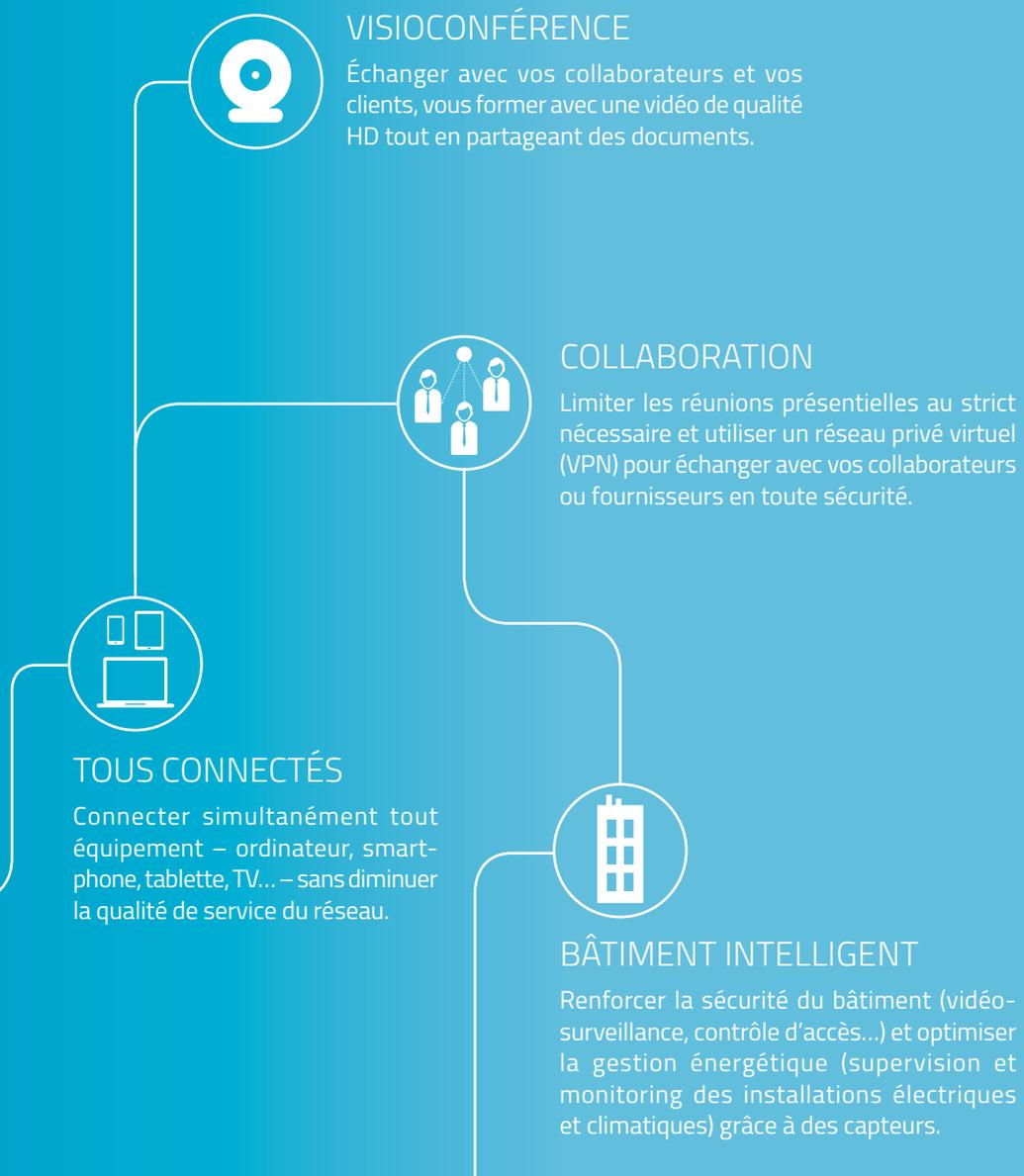
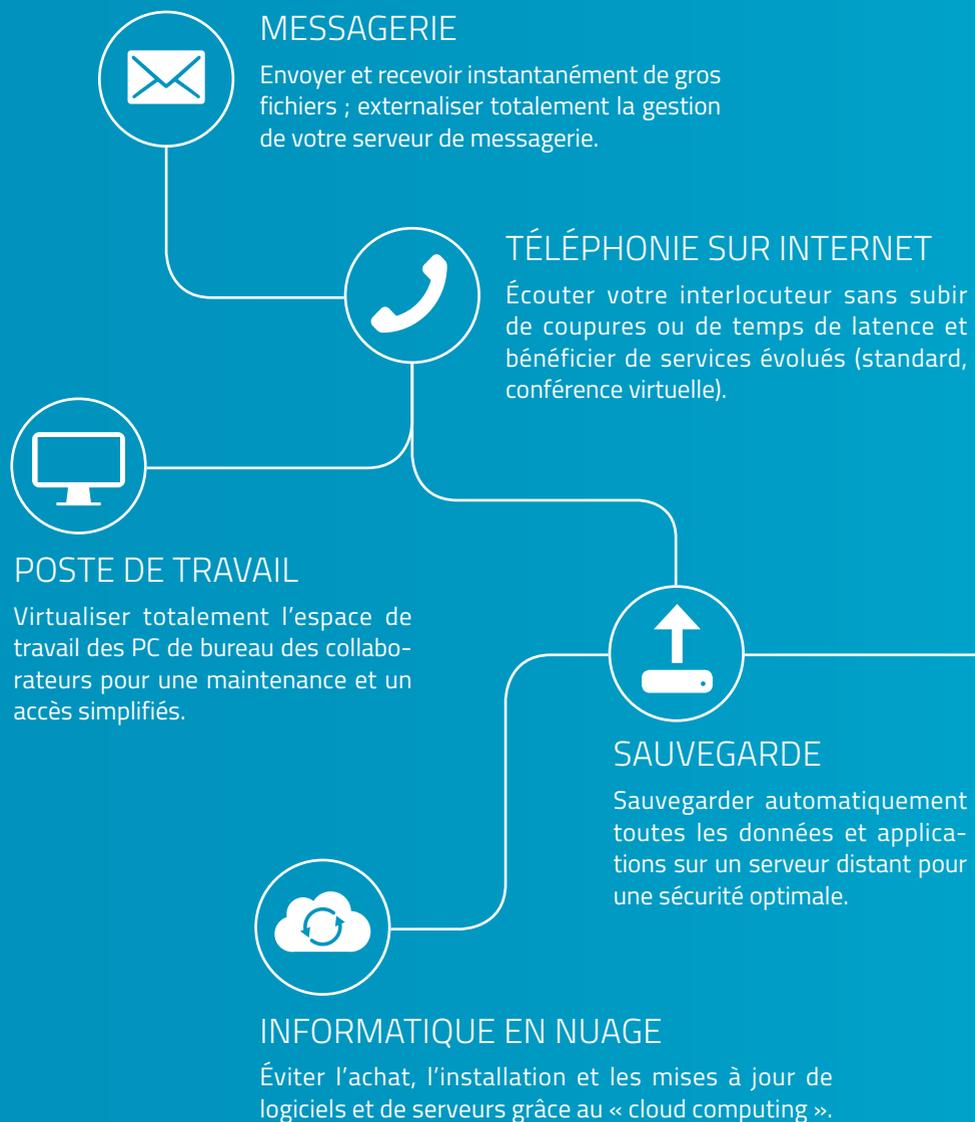
Disponibilité : un temps de rétablissement et une disponibilité du service garantis.

Temps réel : pas de latence pour la téléphonie et la visioconférence.

Sécurité : des flux garantis et dédiés.

Simplicité : un seul accès mutualisé pour tous les services, plus besoin de multiplier les abonnements.

AVEC LA FIBRE OPTIQUE, VOTRE ENTREPRISE ACCÉLÈRE SA TRANSITION NUMÉRIQUE



ET DEMAIN ?

Anticiper vos usages comme l'impression 3D, les objets connectés, le « big data » et l'explosion des volumes de données échangées...

PASSER À LA FIBRE OPTIQUE, C'EST SIMPLE ET FACILE

Le responsable entreprise du RIP local effectuera gratuitement avec vous une analyse détaillée de vos équipements et pratiques numériques. Voici une liste de questions qu'il sera amené à vous poser.

QUEL EST LE NOMBRE DE POSTES À CONNECTER ?



Le nombre de sites (bâtiments administratifs, entrepôts...), de collaborateurs connectés simultanément, de machines dans les bureaux (serveurs, ordinateurs, téléphones, imprimantes, tablettes...) est un premier élément pour **déterminer le débit nécessaire** à chaque établissement.



QUELS SONT VOS USAGES ACTUELS ?

Vous travaillez quotidiennement sur des images, des plans ou des vidéos avec de lourds fichiers que vous devez transmettre à vos partenaires ou à vos clients ? La fibre optique rendra ces échanges simples, fluides et immédiats. Le temps gagné par vos collaborateurs va **bénéficier automatiquement à la productivité** de votre entreprise.

Comment sont gérés votre messagerie et votre site internet ? Où sont sauvegardées et archivées les données de votre entreprise ? Utilisez-vous des logiciels hébergés sur des serveurs externes (offres Cloud) ? Avec la fibre, vous pourrez **externaliser vos données comme vos logiciels** en toute sécurité.

OÙ SONT VOS DONNÉES ?



En cas de panne réseau, plus de téléphone, d'accès à internet, aux logiciels et aux serveurs. Avec quelles conséquences pour votre activité ? L'ensemble de vos collaborateurs peut se retrouver au chômage technique, vos clients être tentés d'aller voir la concurrence, et la survie même de votre entreprise peut être menacée. Les offres fibre entreprise permettent de parer à ces risques en prévoyant **un temps de rétablissement garanti** du service et un plan de reprise d'activité.

QUEL EST L'IMPACT D'UNE RUPTURE DE SERVICE ?



QUELLES SONT VOS PRATIQUES COLLABORATIVES ?

La fibre autorise des échanges fluides, en temps réel, sans coupures ni variations de débits avec vos collaborateurs, partenaires ou clients. La visioconférence pour limiter les réunions présentes, la formation à distance ou le déploiement d'outils collaboratifs comme les réseaux sociaux d'entreprise (RSE) sont autant de **pratiques collaboratives que vous pouvez généraliser avec la fibre**.



QUELS BESOINS DEMAIN ?

Les usages numériques évoluent extrêmement rapidement. Imprimantes 3D, objets connectés, réalité augmentée, images en très haute définition... sont amenés à se banaliser dans les cinq années à venir. **Ils ont pour caractéristiques de demander toujours plus de bande passante**. Si ces besoins doivent être anticipés, la flexibilité des offres fibre vous permettra d'en profiter.

30%



C'est l'économie générée par la fibre sur les frais d'administration et de maintenance des réseaux télécoms d'une entreprise, en moyenne par an.

(source : Nexans)

CHOISIR SON OPÉRATEUR

PRÉCISEZ VOS ATTENTES

En choisissant de raccorder votre entreprise au RIP en fibre optique, **vous accédez à un large choix d'opérateurs télécoms** pouvant répondre à vos besoins : opérateurs de proximité, nationaux, internationaux, généralistes ou spécialistes.

Faire l'audit de votre utilisation des services télécoms et de vos projets va vous aider à **préciser votre besoin** et faciliter ainsi le choix de l'opérateur.

SERVICES TÉLÉCOMS	BESOIN	PROJET	NON APPLICABLE
Téléphonie fixe			
Téléphonie mobile			
Communications unifiées			
Visioconférence			
Internet			
Gestion de la sécurité (anti-virus, anti-spam, firewall, etc.)			
Interconnexion de sites en réseau privé virtuel			
Wifi public			
Wifi privé			
SERVICES INFORMATIQUES	BESOIN	PROJET	NON APPLICABLE
Hébergement			
Infogérance			
Plan de reprise d'activité			
Sauvegarde externalisée			
Infrastructures en location (SAAS)			
Gestion du poste de travail			
Affichage dynamique			

FINALISEZ VOTRE SÉLECTION

Voici une liste de critères que vous devrez étudier pour **finaliser la sélection des opérateurs à consulter**.

CRITÈRES	IMPÉRATIF	UTILE	PAS NÉCESSAIRE
Opérateur unique pour : - les services fixes et mobiles - les services voix et DATA			
Opérateur spécialisé par service			
Proximité géographique du commercial			
Hotline et intervention 24/7			
Présence internationale			
Solutions sur mesure			
Collaboration avec un opérateur dont le CA et la taille sont comparables à votre entreprise			

La liste des opérateurs partenaires du RIP est disponible sur notre site internet (cf. adresse au dos du fascicule).

RACCORDER VOTRE ENTREPRISE À LA FIBRE OPTIQUE EN 4 ÉTAPES

ÉTAPE 1

Faites votre demande d'éligibilité auprès du RIP

1 semaine

Prenez contact avec le responsable entreprise de votre RIP, il vous dira très rapidement si votre entreprise est **raccordée ou raccordable à la fibre optique** et vous indiquera les débits que vous pourrez obtenir.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Pour la plupart des entreprises (plus de 80 %), le montant du raccordement est **forfaitaire**.

Si un établissement ne peut bénéficier d'un raccordement forfaitaire en raison de son éloignement du réseau, une étude est réalisée pour **déterminer les frais de raccordement**. Leur montant dépend de nombreux éléments, et notamment des travaux de génie civil à réaliser.

Dans tous les cas, les délais et coûts sont optimisés en privilégiant au maximum l'utilisation d'**infrastructures existantes** (fourreaux, gaines, poteaux électriques...).

ÉTAPE 2

Choisissez votre opérateur de services (cf. p.8-9)

1 à x semaines selon votre prise de décision

Votre RIP est un réseau public, neutre et ouvert à tous les opérateurs télécoms. L'infrastructure optique déployée par le RIP est pérenne et restera en place même si vous décidez de changer d'opérateur.

Le responsable local de votre RIP vous accompagne dans votre projet d'accès au très haut débit en **vous aidant à définir vos besoins et en respectant** vos critères de choix (proximité, couverture nationale et internationale, services spécifiques...).

FAITES JOUER LA CONCURRENCE !

Frais d'installation, conditions d'engagement, services complémentaires, service client, délais d'intervention... N'hésitez pas à interroger plusieurs opérateurs.

ÉTAPE 3

L'opérateur télécom commande votre raccordement

3 à 11 semaines de travaux

Vous avez passé commande à l'opérateur télécom que vous avez choisi. **C'est lui qui va commander le raccordement de votre entreprise** en fibre optique auprès du RIP.

CE QUE LE RIP VA FAIRE :

- Études, demande d'autorisation.
- Déploiement du réseau en domaine public.
- Installation des câbles optiques et d'un équipement NTE du RIP dans votre bâtiment.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

- Fournir l'électricité et une baie télécom pour poser l'équipement du RIP.
- Assurer la présence d'un fourreau et d'un chemin de câbles du point d'entrée de votre domaine jusqu'à la baie télécom.

Si vous rencontrez des difficultés pour le faire, le RIP pourra répondre à ce besoin avec un devis supplémentaire.

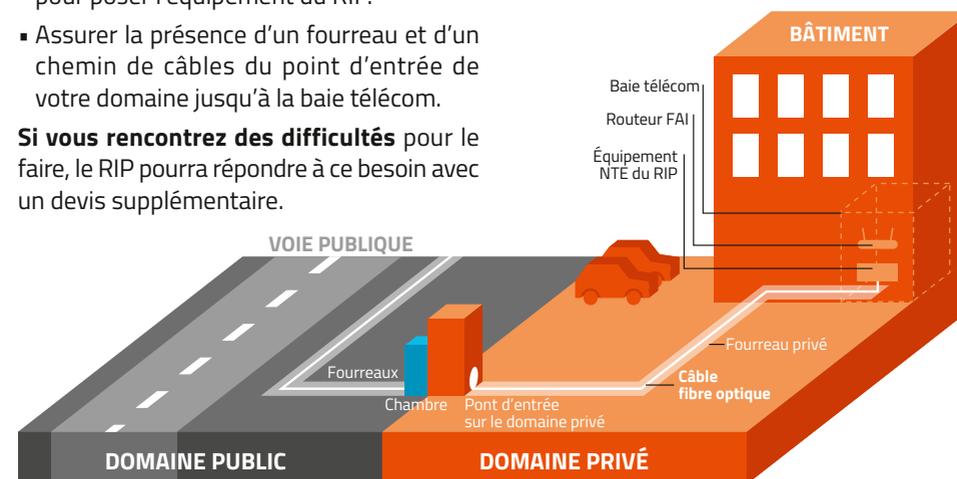
ÉTAPE 4

Votre opérateur procède à la mise en service

1 semaine

À la fin des travaux de raccordement, votre opérateur télécom installe l'équipement vous permettant de bénéficier de vos services.

Il devient votre **interlocuteur exclusif**. C'est lui qui vous facture et assure votre service après-vente.



Aisne THD

7 rue Buffon
02000 Laon
www.aisne-thd.fr

Votre contact entreprise :

contact@aisne-thd.fr

0 810 574 402

Service 0,05 € / min
+ prix appel

Aisne THD est votre délégataire de service public (DSP). Sa mission est de construire, d'exploiter et de commercialiser un réseau de télécommunication très haut débit au bénéfice de l'ensemble des habitants et entreprises de l'Aisne, soit 200 000 prises d'ici 2020 dans 757 communes. Ce réseau d'initiative publique est ouvert à l'ensemble des opérateurs et fournisseurs d'accès du marché pour offrir des services télécoms concurrentiels et diversifiés (liste et coordonnées sur www.aisne-thd.fr).



132, boulevard Camélinat
92240 Malakoff
Tél : 01 72 33 93 00
www.axione.fr